

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2023-814 modifiant le Règlement VL-2008-346 relatif à la gestion des matières résiduelles	9 mai 2023 19 mai 2023, à l'exception du paragraphe 2° de l'article 5 qui entrera en vigueur le 15 avril 2024

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 19 mai 2023.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil